



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mars 2008
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

Conclusions concernant les enfants et le conflit armé en Côte d'Ivoire

Rectificatif

Paragraphe 10, alinéa j)

Remplacer le libellé existant par le texte ci-après :

j) *Prenant note* du fait que les milices énumérées ci-dessus ne sont plus citées dans les annexes du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (voir A/62/609-S/2007/757) comme recrutant et utilisant des enfants et annonçant son intention d'accorder encore plus d'attention au respect des engagements qu'elles ont pris vis-à-vis de l'ONU.

